



FFFA

Service émetteur :
ADMINISTRATIF

**PROCES VERBAL DU
COMITE DIRECTEUR
DU 2 MARS 2018**



1/ OUVERTURE DE SEANCE

BRIGITTE SCHLEIFER accueille les participants et vérifie que le quorum est atteint :

| MEMBRES | PRESENTS | REPRESENTES | EXCUSES | ABSENTS |
|---------------------|----------|-------------|----------|---------|
| BRIGITTE SCHLEIFER | 1 | | | |
| JACQUES ROUAUD | | 1 | | |
| LIONEL LACAZE | 1 | | | |
| CHRISTOPHE BRIOLIN | | | 1 | |
| KAREN CAPIELLO | 1 | | | |
| JUAN-PEREZ CANTO | | 1 | | |
| VALERIE AMIARD | | | 1 | |
| VOLNY MOGET | 1 | | | |
| JEAN-PIERRE TROCHET | 1 | | | |
| GILLES VIGNE | 1 | | | |
| JEAN-PIERRE HINCK | 1 | | | |
| MATHIEU BRUGIERE | 1 | | | |
| ELISABETH LARELLO | | 1 | | |
| MELISSA SIGNOR | 1 | | | |
| PAUL DURAND | | | 1 | |
| TOTAL | 9 | 3 | 3 | |
| INVITES | PRESENTS | REPRESENTES | EXCUSES | ABSENTS |
| CEDRIC CASTAING | 1 | | | |
| BENOIT SIROUET | | | 1 | |
| TOTAL | 1 | 0 | 0 | |
| INVITES | PRESENTS | REPRESENTES | EXCUSES | ABSENTS |
| OLIVIER MORET | 1 | | | |
| TRISTAN GENËT | 1 | | | |
| TOTAL | 2 | | | |

VOTANTS : 12 – ouverture à 19h05

Le quorum est atteint selon l'article 13 des statuts de la FFFA. Le Comité Directeur peut donc délibérer valablement.

2/ POINT INTERNATIONAL – EDF SENIOR

Décision du TAS (02/03/2018) qui a reconnu officiellement le board NYC comme celui garant des activités de IFAF.

20 000 € sont dus par IFAF à la 3FA pour la gestion de ses dossiers. Nous engageons les démarches avec le service administratif de la 3FA.

De ce fait, la compétition internationale sera celle proposée par l'ex-antenne de New-York plus tôt dans la saison, soit un tournoi en FINLANDE en juillet 2018.

Le budget pour celle-ci est pour le moment estimé autour de 100K€.

La DTN s'engage à réduire l'effectif au maximum pour réduire les dépenses et a investi les capitaines de l'EDF dans la conception économique du projet.

BSCH demande de statuer sur la demande de participation financière des joueurs au déplacement de l'équipe.

Préconisation DTN : la démarche arrive un peu tardivement dans la saison. Besoin d'être imaginatif pour créer cette cagnotte plutôt que de réclamer de l'argent directement (imaginer une participation des joueurs sur leurs équipements textiles ou sur des missions de terrain par exemple)



LLA : mise en avant de la question éthique de la démarche. Rapport au système équitable d'accès à l'équipe de France.

VMO : quantifier l'investissement humain dans les activités de la fédération pour « payer son dû ». Pas besoin d'une participation financière pure mais de les investir dans la démarche.

JPT : investissement par l'action bénévole des joueurs de l'équipe de France est quelque chose d'intéressant.

DTN : les rendre « VRP du crowdfunding »

MBR : rendre cette démarche automatique pour toutes les disciplines et toutes les catégories.

Est acté le fait de mieux utiliser les athlètes de HN et proposer des axes de développement de l'investissement des joueurs de l'EDF à des événements fédéraux (DTN : en lien avec le service communication).

Est attendu un retour DTN sur le principe du crowdfunding.

3/ POINTS MFL

Deux problèmes :

- Un dépôt de propriété a été fait sans mandat, sans lettre de mission sur un simple envoi de mail par un salarié 3FA qui n'avait pas la capacité juridique à le faire au nom de la fédération. Il y aurait fallu un mandat signé par le Président.
- Les produits sont de fait protégés par trois entités : 3FA, M. TORRE (inventeur) et Mme JOUVE (conceptrice). Le tout sanctionné par un contrat de propriété tripartites qui inclus des clauses de reversements de royalties.

Propositions : on considère que les produits sont déposés, il y a trois propriétaires.

- Soit est décidé de payer et d'accepter en actant le contrat tel qu'il est (avec les royalties à reverser) sachant que la 3FA est engagé sur les paiements de création
- Soit est acté uniquement le contrat avec la propriété intellectuelle sans reversement.
- Soit est acté l'annulation du précédent dépôt pour en faire un nouveau avec de « nouveaux propriétaires », engendrant des coûts.

VOTE : à l'unanimité : on garde le contrat tel qu'il est

Ensuite,

- Soit, est conservé le contrat tel qu'il est avec les royalties
- Soit, est conservé le contrat sur l'aspect propriété intellectuelle sans les royalties.

VOTE : Conservation de la triple propriété intellectuelle POUR 12
sans les royalties POUR : 11 ABS : 1

4/ LABEL GENERATION 2024

Présentation d'une mise en place de label pour les établissements scolaires.

Voir comment on peut entrer dans ce projet qui sera mis en place à la prochaine rentrée, information vers les clubs.



5/ POINTS DTN

Point pôles

Les pôles ont été créés sous deux associations autour desquelles des modifications statutaires doivent être faites :

- Objectif premier : fermer et clôturer les comptes du pôle de Bordeaux avec une AG de dissolution de l'association concernée. Des propositions sont faites pour leur laisser du matériel et un petit pécule restant pour lancer le projet de centre d'entraînement
- Objectif second : revoir les statuts du pôle d'Amiens avec la proposition statutaire jointe. A faire une AG de modification et trouver un bureau nouveau à mettre en place.

L'objectif de cette formation est de rapprocher le niveau du championnat de France des meilleurs européens. Et proposer une filière d'excellence démarrant en amont des U19 sur les catégories d'âge inférieures.

JPHI : propose de prévoir une modification des statuts fédéraux concernant le pôle (argent ministériel, membres de droit, droit de vote etc.).

Labellisation des clubs

Labellisation formation et « label citoyen ». Une communication aux CT sera faite pour expliquer ce qui est labellisé.

L'objectif est de justifier les actions des clubs auprès des CT pour mettre en avant leurs savoir-faire.

CHEER est au début de son histoire.

Lié aux actions et non à la structure.

NB : les clubs ont demandé de simplifier la tâche. Il n'y a que dix critères aujourd'hui.

MBR : proposé un axe « responsabilité sociétale des organisations ».

Point « licence »

- Les clubs qui se créent avec peu de match dans l'année, est-ce qu'on ne peut pas aller sur une remise de la licence de 50% la première année
- On ne contrôle rien sur les licences découvertes. La proposition est de les remplacer par des fiches d'action de découverte. Tout ce qui restera sera des licences de pratiquant.

Demande de propositions financières sur l'uniformisation du prix des licences « pratiquant » par discipline.

BSCH : cas d'une équipe de CH (Paris), peuvent aller participer aux ECU fin juin et ont eu la confirmation officielle de la 3FA fin janvier et demande que trois licences ne soient pas majorées à cause du retour tardif de la fédération...

Le comité directeur acte que cette demande de dérogation n'est pas recevable car pas cas de force majeure.

Départ Gille Vigne Votant : 11

VOTE : Pour appliquer la majoration

POUR : 10

ABS : 1

Flag et international

Budget prévisionnel 2018/2019, il existait une ligne de 15K€ pour le flag à l'internationale.

La question est de savoir qui est l'organisateur de la compétition en Espagne en automne ? Si cela vient de New York, la compétition serait reconnue.

Il est nécessaire de développer le nombre de licenciés pour en développer les moyens.

Est acté qu'il faut vérifier le statut de cette organisation et voir après.



6/ DIVERS

- Partenariat WILSON : le CODIR est pour le partenariat comme présenté.

Les questions soulevées quant à son intérêt sont les suivantes :

- Les moyens d'imposition aux clubs
- Quelles retombées directes pour la 3FA ?
- Gestion des démarches en interne à la 3FA, déjà en difficultés en termes RH ?

Les avantages :

- Un prix très intéressant (63€/pièce)
- Un premier pas clair vers la mutualisation des moyens des clubs et l'image fédérale

Est acté : Une imputation du prix des ballons de match (nombre décidé préalablement par la 3FA) dans le prix de l'affiliation des clubs au championnat concernés. Les ballons (50) à la charge de la fédération seront commandés après l'argent reçu par les clubs. La commande sera groupée. Les clubs devront être informés dès que possible de cette démarche.

Vote :

POUR : 9

ABS : 2

- Réforme des championnats.

Le nouveau CODIR souhaite-t-il continuer le projet de réforme des championnats et le calendrier prévisionnel pour présenter en AG une ébauche de cahier des charges ?

Le but est que l'accès aux championnats reposent à la fois sur des critères sportifs mais aussi sur la structuration (label, finances etc).

Labélisation de la performance sportive, économique, structurelle etc.

Est acté la continuité des travaux par le CODIR.

- Ordre du jour AG : finance, budget, licence et point réforme des championnats.
- Projet restructuration du fonctionnement : il faut faire du marketing pour motiver les entrées d'argent.

L'objectif premier est de mettre en place un système permettant de réaliser des événements rapportant de l'argent. Le déficit des organisations actuelles doit être corrigé.

Les questions soulevées sont les suivantes :

- Quels sont les produits à vendre ?
- Quelle est la légitimité du profil proposé qui développerait plus d'entrées de fonds en externe que par les projets internes jusqu'ici suivis ?

Est acté que la discussion de cette restructuration sera remise à l'ordre du jour du prochain comité directeur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h15.

Brigitte SCHLEIFER

Présidente de la FFFA